



CLASSES EN LUTTE

Bulletin de la fédération CNT des Travailleurs-euses de l'éducation

n°213, hebdomadaire, lundi 8 juillet 2019

BLOQUONS BLANQUER

La Mauvaise Herbe n°5
la revue de la Cnt-éducation
Abonnez-vous !
Bulletin dans la rubrique dédiée
sur le site cnt-f.org/ft



Préavis de grève

La CNT éducation dépose chaque semaine des préavis de grève pour soutenir les mobilisations des personnels. Ces préavis couvrent tous les personnels au niveau local comme national. Ces préavis peuvent servir à défendre des élèves menacés d'expulsion pour défaut de papiers.

Pour nous contacter :
07 82 14 98 31

Bac : rupture d'égalité, ordres illégaux Des Assemblées réclament la démission de Blanquer

Retrouvez toutes les infos sur les actions de la semaine en Une de notre site

Démarrée lundi avec la grève de la surveillance du brevet, la semaine a été riche en AG, rassemblements et manifs devant les rectorats ; à Paris devant le ministère.

Point d'orgue jeudi avec les injonctions illégales de Blanquer pour obtenir la publication des résultats du bac le lendemain (lire page 2). Au final, l'AG Ile de France a recensé 250 jurys sur 1500 où des incidents et irrégularités auraient été constatées. A cela, il faut ajouter 200 motions votées (le communiqué de l'intersyndicale nationale publié jeudi matin en Une de notre site).

Fausse notes*, rupture d'égalité, ordres illégaux naturellement repris de la rue de Grenelle aux centres

d'examens..., propagés sans modération ni "décryptage". A croire que le ministre refuse de perdre la face devant des grévistes déterminé.e.s à dénoncer ses réformes ! Bref, des enfantillages...

Lundi 8 juillet, la grève sera reconduite à Paris, Montpellier... Sous la pression, Blanquer devait recevoir une délégation de l'intersyndicale nationale ce lundi 8. Le rendez-vous a été reporté.

Des AGs réclament la démission de Blanquer.

* "Des éléments d'informations (sic) aux familles" étaient proposés par les rectorats affirmant : "Les notes ont été données sur des bases sérieuses avec des jurys souverains". "C'était la meilleure solution".

La grève inédite de la surveillance du brevet les lundi 1er et mardi 2 juillet a été un succès dans nombre de communes

Les épreuves certes n'ont été annulées nulle part, mais à l'exemple de Montreuil et Bagnolet, pas un collège n'a échappé au mouvement! Piquets de grève et rassemblements ont été organisés ; des chef-fe-s d'établissement ont sur-convoqué-e-s tout le monde de peur de manquer de personnel opérationnel ; d'autres ont réorganisé les lieux d'examen (épreuves en réfectoire ou en salle polyvalente) avec un.e seul.e surveillant.e pour 40 ou 50 élèves ! **Les jours de corrections**, des AG se sont tenues pour décider de l'attitude à adopter, du jamais vu! Certain-e-s ont décidé de faire grève et ont laissé des paquets de copies, d'autres ont décidé de corriger mais ont refusé les copies supplémentaires des grévistes. Partout, les inspecteurs/trices et chef-fe-s de centre étaient en panique, ont fait pression, parfois brutalement, pour que les copies restantes soient redistribuées. Bien sûr, des résistances ont parfois cédé, mais pas toujours... Il n'est pas exclu que ce week-end, des inspecteurs/trices corrigaient encore...

Boycotter le bac n'a jamais été un objectif...

Le mouvement de grève des corrections a touché 27% des candidat.e.s qui n'ont donc pas eu l'intégralité de leurs notes du baccalauréat. Boycotter le bac n'a jamais été un objectif : les copies ont été corrigées et le but était d'ouvrir les négociations avec le ministère de l'éducation nationale.

Face à cela, le ministère a choisi la fraude massive, le putsch administratif ! Il a décidé de passer en force, au mépris total de la loi et de la justice, en rompant avec l'égalité de traitement des candidat.e.s, article L331-1 du code de l'Éducation.

En régions et à Paris, jeudi 4 juillet, de nombreux jurys se sont vus imposer de remplacer les notes manquantes par celle de la moyenne dans la matière. Pire, lorsque le livret scolaire manquait, les notes de 10/20 ou 20/20 ont été arbitrairement données. On a aussi fabriqué des notes, en utilisant la moyenne de celles des autres matières. Le tout dans un joyeux mélange, tributaire des lieux et des caprices de tel ou tel décideur académique.

Les professeur.e.s composant les jurys (non-grévistes) se sont spontanément opposé.e.s à ces pratiques illégales.

La réponse du gouvernement ? Des menaces de sanctions abusives ont été prononcées par le ministère, par l'intermédiaire des chefs de centres (chefs d'établissement), menaces de retraits sur salaire disproportionnés, des intimidations : mails menaçants, sms, appels téléphoniques de la hiérarchie. Partout en France, les professeur.e.s des jurys ont voté des motions à la majorité absolue et ont déli-

bérément quitté les lieux pour s'opposer à cette fraude massive et aux pressions dont ils ont été victimes. Mais le ministère a ordonné aux chefs de centre d'entrer ces notes fictives.

Les résultats communiqués aux lycéen.nes et à leurs familles ont été en conséquence manipulés dans un grand cafouillage et s'avèreront peut-être irrecevables.

Certain.e.s candidat.e.s reçoivent des notes correspondant à leur moyenne de l'année. Note parfois plus haute ou parfois plus basse que les notes obtenues le jour du bac du baccalauréat.

D'autres ont l'intégralité de leurs notes. Illustration de la rupture d'égalité de traitement des candidat.e.s injuste et illégale.

Certain.e.s candidat.e.s reçoivent la meilleure des deux notes entre la copie de bac et la note de contrôle continu ; celles et ceux qui ont toutes leurs notes ne "bénéficient" pas de cette possibilité. C'est encore une rupture d'égalité de traitement injuste et illégale.

Nous, professeur.e.s, recommandons à tout.e.s les candidat.e.s de demander l'accès à leurs copies, de contester leurs résultats et de le faire savoir sur les réseaux sociaux.

Face à cette opacité du ministère, exigeons la transparence.

Le recours au tribunal administratif (individuel ou collectif) via les fédérations de parents d'élèves est possible et vivement conseillé.

Les professeur.e.s, grévistes de la correction ou non, sont aussi à votre disposition pour vous accompagner.

Texte repris de l'AG IDF, réuni à Paris vendredi 5 juillet 2019

Résultats du bac : «Après coup, je me suis dit : ce n'est pas vrai, on n'a pas fait ça»

Un proviseur, en poste dans l'académie de Créteil a raconté à Libération (daté du 5/07) sa journée de jeudi pour être en mesure de publier les résultats du bac vendredi. Tenu au devoir de réserve, il s'exprime sous anonymat... et s'interroge.

"La situation était extrêmement compliquée. On a appris par la presse que le ministre nous demandait d'utiliser la moyenne de l'année pour les copies sans note. Dans mon lycée, j'avais quatre jurys, tous ont accepté de délibérer dans ces conditions, c'était déjà ça... Mais encore fallait-il qu'ils aient les notes du contrôle continu ! (...) J'ai donc passé ma journée à chercher des notes (...)

On est face à un réel problème démocratique : un ministre, sans aucune concertation, a décidé seul de changer les règles. En tant que fonctionnaire, je dois obéir aux ordres, sauf quand l'ordre est manifestement illégal. Or la question se pose : changer le fonctionnement du bac en cours de route, et appliquer des règles différentes selon les élèves... Est-ce légal ?"